

Ce règlement intérieur a été créé dans l'intérêt de tous, il permet de rappeler à chacun, ses droits et ses devoirs au sein du centre de formation BFM 68 ainsi que dans les véhicules.

L'hygiène.

- Respecter la propreté des locaux et des véhicules.
- Il est formellement interdit d'avoir consommé des substances illicites ou incompatibles avec la conduite d'un véhicule lors des leçons théoriques ou pratiques (alcool, drogue, médicament).
- Par respect pour l'équipe encadrante ainsi que pour les autres élèves, il est important de prendre soin de son hygiène corporelle.
- Tenue vestimentaire.
- L'équipe de l'auto-école est tenue d'avoir une tenue descente et appropriée à l'enseignement. Nous vous demandons d'en faire autant. Par conséquent, le port de la casquette est interdit en leçon ainsi que le port de chaussures inappropriées (tong, claquette, talons hauts...)

Comportement.

- Nous vous demandons de faire preuve de respect envers le matériel, les locaux et le personnel. Ainsi, nous vous demandons de respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir être en collectivités.
- Il est formellement interdit de modifier les paramètres du matériel informatique ainsi que de l'utiliser à d'autres fins que l'apprentissage du code et de la conduite.
- L'usage du téléphone portable autre qu'en cas d'urgence est strictement interdit.
- Il est interdit de diffuser sur les réseaux sociaux tout élément (photo, texte ...) concernant BFM 68, le personnel ou les autres élèves.
- D'une manière générale, est interdit tout comportement violent, agressif, raciste ou sexiste.

La formation.

- L'accès au bar à code se fait avec les tablettes de l'auto-école. Elles sont la propriété de l'établissement. Afin d'obtenir la tablette, nous vous demandons une signature à la prise puis une au retour de la tablette. Tout vol de celle-ci sera facturé 300 €.
- Il est impératif de prévenir l'auto-école de toute absence. Toutes leçons non décommandées au moins 48H ouvrables à l'avance seront dues et facturées.
- Les leçons non décommandées dans les délais ci-dessus ne seront pas reportées et ne donneront lieu à aucun remboursement sauf en cas de force majeure.
- Une leçon de conduite dure 55 minutes. Celle-ci se décompose à peu près de la manière suivante : 5 minutes d'installation, 40 à 45 minutes de formation pratique, 5 à 10 minute de bilan.
- Nous nous réservons le droit d'informer de toute absence ou retard les tiers ayant un intérêt légitime (parents, entreprise, organisme financeur, ...)

Sanctions.

Tout comportement violant les dispositions du présent règlement intérieur sera passible d'une sanction disciplinaire. La sanction sera adaptée à la gravité du comportement fautif.

Liste des sanctions : avertissement oral, avertissement écrit, exclusion temporaire, exclusion définitive.

Toutefois, en cas désaccord, de conflit ou d'insatisfaction, nous vous invitons vivement en premier lieu à venir nous en parler ouvertement. Adressez-vous à l'une des personnes de l'équipe. Nous nous efforcerons de trouver ensemble une solution.